

---

Adresse de la commune de Thiais, qui applaudit au courage de Geffroy, et jure de l'imiter, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune de Thiais, qui applaudit au courage de Geffroy, et jure de l'imiter, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 307-308;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14034\\_t1\\_0307\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14034_t1_0307_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

avait découvert leurs complots « abominables ». Il isola la mine, et loin de terrasser, en éclatant, nos courageux législateurs, elle engloutit en s'écroulant ceux qui essayaient de la former.

Furieuse de nos succès, enragée de notre constance, la tyrannie s'agite en mille manières; elle a vu ses boulets s'amortir contre le mur impénétrable de nos intrépides guerriers; elle a éprouvé combien était tranchant le glaive de nos défenseurs et elle pâlit à l'approche d'un bataillon républicain.

Alors elle a dû renoncer à l'espoir de nous vaincre à découvert, et à l'aide des ténèbres elle a essayé de frapper le cœur d'où partaient jusqu'aux extrémités de la République les élans sublimes du patriotisme... mais la vertu, a triomphé et les jours de nos représentants ont été conservés.

Ne craignez rien, Citoyens législateurs, si des fers assassins sont encore levés, il existe encore des Geoffroi, nos corps sont prêts à vous servir de remparts. S. et F. ».

BERTRAND, LEFÈVRE, LE ROUX, QUINGUET  
(*présid.*), MOTTER, BERTIN, ALIX.

## 41

Des factieux avoient prêché l'athéisme, disent les administrateurs du district de Toul, département de la Meurthe; ils avoient entrepris de renverser toutes les idées morales qui sont la base la plus solide du gouvernement; vous avez reconnu l'existence de l'Être-Suprême; vous avez ramené l'âme à la pensée consolante de l'immortalité; par-là, vous avez effrayé les scélérats, et vous avez appelé toutes les vertus sur le sol de la France. Grâces soient rendues à l'Éternel ! les jours précieux de Collot-d'Herbois et Robespierre sont conservés.

Continuez, Montagne sainte, à foudroyer les nouveaux factieux, et que la massue nationale ne se repose pas que tous les conspirateurs ne soient exterminés.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Toul, 11 prair. II] (2).

« Tandis que les puissances coalisées pour nous replonger dans les fers, réunissent leurs forces pour nous écraser s'ils le pouvaient, il existe donc encore des monstres pour seconder par les plus noirs forfaits leurs infâmes projets. Quoi ! ce n'est point assez d'avoir à combattre un ennemi féroce, faut-il qu'un scélérat animé par les factions de Pitt, de Cobourg et de tous les enfans contre révolutionnaires qui existent parmi nous, ose attenter aux jours précieux des plus zélés fondateurs de la République. Non, le génie tilulaire (sic) de la France, celui qui a dit que la République existe, et la République a existé, nous a conservé les jours précieux des colonnes de notre liberté et des généreux défenseurs de nos droits.

Quel est le français qui n'a frémi d'horreur à la nouvelle de cet infernal attentat. La dou-

(1) P.V., XXXIX, 16. B<sup>in</sup>, 17 prair. et 22 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); *Débats*, n<sup>o</sup> 625, p. 292.

(2) C 305, pl. 1147, p. 18, 19.

leur et la consternation ont dû se répandre généralement sur tous les vrais républicains comme elles se sont répandues parmi nous. Grâces immortelles soient rendues à l'Éternel, les jours précieux de Collot-d'Herbois et de Robespierre sont conservés.

Continue, montagne sainte, à foudroyer les nouveaux tyrans et que la massue nationale ne se repose point que tous les conspirateurs ne soient exterminés ».

ROUSSEL, CHAUVENEL, PUGNEAUX, BALLAND,  
BOURCIER, POINCLoux, GEORGE, PIERSON.

[Toul, 13 prair. II].

« Grâces soient rendues aux fondateurs imperturbables de la République française; des factieux avoient prêché ouvertement l'athéisme et entrepris de renverser toutes les idées morales qui font la base la plus solide des gouvernements. Vous avez reconnu l'existence de l'Être Suprême, vous avez ramené l'âme à la pensée consolante de l'immortalité; par là vous avez effrayé les scélérats et vous avez appelé toutes les vertus à habiter le sol libre de la France. Oui, nous vous le répétons, point de République sans mœurs et sans vertus; sans elles la France sera livrée à une foule de scélérats, d'hommes improbables, de banqueroutiers, d'intriguants et d'aboyeurs qui ne respirent qu'après les places pour s'enrichir, voler la République et tenir par leur audace, le peuple dans l'esclavage. Excluez ces scélérats de toutes les places, continuez à proclamer l'empire des vertus et de la justice; appelez à l'administration des affaires publiques l'homme humble, probe et révolutionnaire. Vous fondez la République française sur les bases les plus inébranlables, vous assurerez le bonheur du peuple qui appellera sur vous les faveurs de l'Être Suprême ».

POINTLONG, CHAUVENEL, BOURCIER, GEORGE,  
ROUSEL, VACQUART, PRUGNEAUX, POIRSOUX, BALLAND.

## 42

Les citoyens en général de la commune de Thiais, département de Paris, écrivent que les complots formés de détruire la République en assassinant ses représentants, seront vains. Ils votent des remerciemens au brave Geffroy, et tous ont juré de l'imiter; ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Thiais, s.d.] (2).

« Législateurs,

Il existe donc encore des scélérats, des monstres qui osent attenter aux jours des représentants d'un peuple libre; ces scélérats payés par les infâmes ennemis de notre liberté, projetèrent l'horrible complot de détruire la République française en assassinant les représentants; mais leurs efforts seront vains, notre commune entière déclare qu'elle a vivement applaudi au

(1) P.V., XXXIX, 16. B<sup>in</sup>, 22 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 305, pl. 1147, p. 21.

courage du brave Geoffroi; tous ont juré de l'imiter et de faire de leurs corps un rempart pour défendre les braves représentants du peuple. Oui! nous l'avons tous juré; restez à votre poste et si nous sommes éloignés de vous, nous vous prouverons que nos cœurs ne le sont pas et que nous sommes toujours prêts à marcher pour la prospérité de la République et la sûreté de ses représentants ».

BOQUIN, CABARET, LOUVEAU, CHEVALING, MEIRE, PHILIPON, NIGON, BARDE, MARTINET, MENON, GIREL, RABUTEAU, BALU, VEHERT, HERTAIRE, LETELLIER, MÉTIVET, VOUDIER, DELANOUE, MOR-MON.

## 43

**Le conseil-général de la commune de Chartres, département d'Eure-et-Loir, écrit: l'Être-Suprême veille sans cesse sur les destinées de la patrie; la vertu vient de triompher du crime et les amis du peuple sont préservés. Il invite la Convention à rester à son poste.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Chartres, 9 prair. II] (2).

« Citoyens représentants,

Deux de vos collègues viennent d'échapper aux coups de vils assassins; oui! l'Être-Suprême veille sans cesse sur les destinées de la patrie; la vertu triomphera du crime; les traîtres seront punis, les amis du peuple préservés.

Fermes à vos postes, malgré les ennemis du bien public, vous conduirez le vaisseau de la République au port de la liberté et de l'égalité. S. et F. ».

JUDEL (mairie), PARFAIT, HACHE, BONU, SUTRAL, PHILIPPE, FOURÉ, COUBRE, BOUTROUX, PIERRE, SEVIN, SEMEN, DUVAL, PELLERIN, BOUQUIN.

## 44

**La société populaire et le conseil-général de la commune de Nogent-Roule-Bois, ci-devant le Roi, département d'Eure-et-Loir, disent qu'ils rendent grâce à l'Être-Suprême de ce qu'il a paré les coups qui menaçaient les jours de Robespierre et Collot-d'Herbois.**

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Nogent-Roullebois, s.d.] (4).

« Citoyens représentants,

Nous venons d'apprendre l'horrible assassinat commis en la personne d'un des plus fidèles représentants de la nation; un mouvement d'horreur et d'indignation a saisi tous les esprits, mais

l'indignation a été portée à son comble en apprenant que le monstre qui avait enfanté ce projet parricide, avait aussi voulu porter sa main meurtrière sur un autre représentant qui n'est pas moins l'appui de la République que l'effroi des tyrans coalisés qu'elle va bientôt exterminer.

Grâces soient rendues à l'Être Suprême d'avoir paré les coups qui menaçaient les jours précieux de ces deux représentants. Robespierre, tu reçois le prix de l'hommage éclatant que tu lui as rendu dans ton rapport sublime. La Convention qui l'a consacré par son décret immortel, partage avec toi ce bienfait. Heureux ceux qui, pénétrés de ta morale, admettent un dieu rémunérateur et vengeur. Cette divine morale, Citoyens représentants, est la source de la probité et de la vertu que vous avez mises à l'ordre du jour. Elle électrise et vivifie les autorités constituées et les sociétés populaires.

Quelle brillante destinée est réservée à une nation qui peut compter autant de têtes pour l'éclairer que de bras pour la défendre ».

BROCHETON (mairie et présid. de la Sté popul.), HÉBERT, LAPLANCHE, GRIBON, HÉBERT, MARCHAND, PERCHERON, CHAMPDAOVINE, [et 1 signature illisible].

## 45

**Le conseil-général de la commune de Nevers, département de la Nièvre, écrit que la joie que lui faisoient éprouver les victoires de la République vient d'être troublée par la nouvelle des dangers qu'ont courus Robespierre et Collot-d'Herbois; il invite la Convention à continuer ses travaux.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Nevers, 7 prair. II] (2).

« Citoyens représentants,

Au milieu de la joie de nos victoires et de l'espérance de plus grandes victoires encore, au milieu de nos efforts religieux pour l'exécution du gouvernement révolutionnaire, notre seul appui contre les tyrans et les traîtres, un grand attentat est annoncé aux amis de la liberté, aux magistrats du bon peuple de cette cité. Représentans, ce n'est pas la liberté qu'ils ont voulu frapper, les scélérats, ils ne sauraient l'atteindre. Ils ont voulu coucher dans la tombe deux de ses plus intrépides enfans, Robespierre et Collot d'Herbois! Vivez à jamais purs et sans tache, vivez pour aider la Convention nationale jusqu'à la fin de ses travaux. Veillez nuit et jour sur les détenus de la République, et mourez ensuite pleins de gloire et de renommée. Convention nationale! Montagne inexpugnable! sauvez nous, comptez sur nous, demandez nous tous les sacrifices; rien ne nous coutera pour assurer la République et toutes les vertus qui fonderont sa durée éternelle.

(1) P.V., XXXIX, 16. B<sup>in</sup>, 22 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); M.U., XL, 264.

(2) C 305, pl. 1147, p. 20.

(3) P.V., XXXIX, 17. B<sup>in</sup>, 22 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) C 306, pl. 1160, p. 32.

(1) P.V., XXXIX, 7. B<sup>in</sup>, 22 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) et 26 prair. (2<sup>o</sup> suppl<sup>t</sup>); M.U., XL, 264.

(2) C 305, pl. 1147, p. 22.